



1. Cadrage général

2. 2007-2012 : des moyens pour les personnels

3. Enseignement supérieur

4. Recherche

5. Zoom sur les investissements d'avenir

2.1

2007- 2012: des moyens pour les personnels

L'Etat a placé la question des ressources humaines au cœur de la réforme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

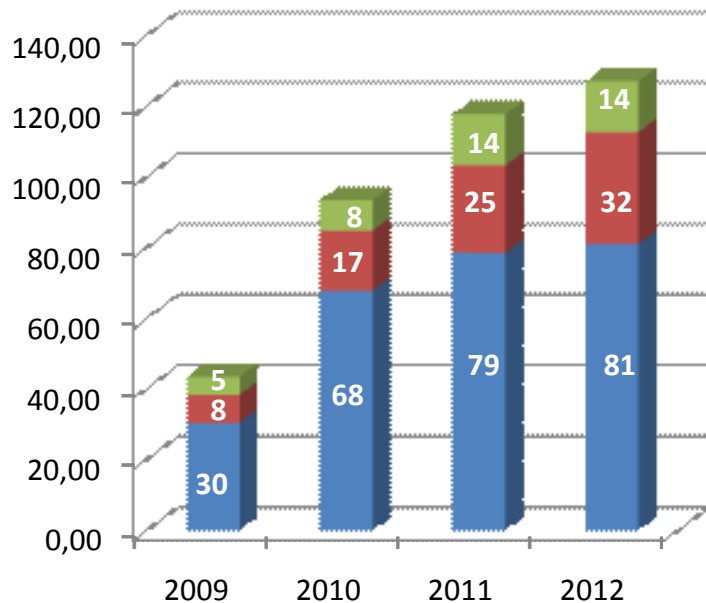
Stabilité de l'emploi public sur l'ensemble du secteur

Le « chantier carrières » : une mobilisation de crédits sans précédent au profit des carrières : +380 M€ sur la période pour l'ensemble des catégories de personnel

3 principes:

- La promotion de l'excellence
- La valorisation de l'engagement professionnel de chacun
- Une évaluation assurée par les pairs de façon collégiale et indépendante

En 2012, l'effort en faveur des personnels est consolidé pour poursuivre la dynamisation de la GRH



Moyens cumulés 2007-2011
dédiés au « chantier carrières » : 380 M€

- Mesures mixtes
- Personnels administratifs
- Chercheurs et enseignants chercheurs



2007- 2012 : des moyens pour les personnels

2.2

Depuis 2007 les moyens mobilisés ont permis une revalorisation sans précédent des carrières

■ Pour les enseignants chercheurs et les chercheurs

- 46,24% d'entre eux, auront bénéficié d'une évolution significative de leur carrière
- L'amélioration de l'entrée dans la carrière avec des salaires des jeunes maîtres de conférences ont progressé de 12 à 25%. Ils sont désormais recrutés entre 2400 € et 2900€ bruts par mois

■ Pour les personnels administratifs :

- Augmentation des ratios de promotion depuis 2007 de près de 27%
- Augmentation des enveloppes de prime de 20%
- Revalorisation des catégories B, avec un gain annuel de 680 €

Augmentation du nombre de promotions pour l'ensemble des personnels sur 2007-2011 : + 151 % pour les professeurs des universités, + 154 % pour les maîtres de conférences, + 75% pour les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

■ Pour une politique qualitative au sein des universités et des organismes de recherche

- Mieux reconnaître la mission d'enseignement
- Promouvoir l'excellence scientifique (prime d'excellence scientifique, prime d'Intéressement collectif des chercheurs aux contrats de recherche , développement des chaires d'excellence)
- Valoriser les fonctions administratives et techniques
- Reconnaître l'engagement du personnel d'encadrement
- Poursuivre la politique de prestations interministérielles (chèques vacances, CESU garde d'enfants, aide à la première installation...)